



Procédure - Demande de réalisation de travaux de raccordement par le requérant

Ouverture de dossier :

- Remplir le formulaire CSEM « Demande de raccordement » (seulement les onglets « demandeur », « usager (facturation) », « Identification des travaux » et « Échéancier »);
- Fournir un croquis des travaux prévus pour l'ouverture du dossier;
- Fournir le nom du concepteur ou de la firme mandatée pour faire la conception des travaux civils CSEM;
- Les documents et le formulaire doivent être envoyés à l'adresse suivante : surveillance@csem.qc.ca
- Prévoir un minimum de deux semaines pour le traitement de la demande (peut varier selon l'ampleur ou la complexité des travaux);
- **(à venir) Remplir et signer la convention CSEM.**

Traitement du dossier :

Une fois que la CSEM a accepté que les travaux indiqués dans la demande soient faits en mode « surveillance des travaux » et non directement par la CSEM. Le processus suivant doit être respecté :

- Le demandeur doit prendre en charge la conception et fournir les plans construction signés et scellés en format Autocad (DWG.) et PDF. Les plans et la construction doivent être réalisés selon les normes de la CSEM (fournis sur demande). Les plans devront être approuvés par la CSEM, qui pourront demander des ajustements, si requis. Les plans BC (bases et conduits) signés et scellés pourraient être acceptés pour les demandes d'éclairage de rue et de feux de circulation de la Ville de Montréal;
- Le demandeur doit mandater un entrepreneur qualifié respectant les clauses « Expériences du soumissionnaire » du devis de la CSEM selon la catégorie des travaux prévus à la demande;
- Un engagement financier (chèque certifié) couvrant les frais de surveillance et d'administration estimée par la CSEM doit être remis avant que la CSEM autorise le début des travaux;
- L'agent technique CSEM mandaté pour le dossier guidera le demandeur pour la suite des étapes.
- Si les conduits demandés sont prévus pour un usager, celui-ci doit avoir approuvé la conception préparée par le demandeur (diamètre conduit, rayon de courbure, destination/origine des conduits, etc.)

Validation de la conformité des travaux :

- Le coordonnateur des travaux de la CSEM doit être avisé au minimum 5 jours ouvrables avant le début des travaux. Les travaux doivent obligatoirement être faits en présence d'un représentant de la CSEM, sans quoi ils seront refusés ou la CSEM pourrait exiger d'effectuer des déblais et tests pour valider la conformité des travaux;
 - Veuillez noter que l'exécution de travaux sur le réseau de la CSEM ou la construction de tout nouveau réseau qui lui sera cédé sans la présence d'un représentant de la CSEM sont strictement interdits. Toute infraction peut faire l'objet de la perte de concession, ainsi qu'une reprise des travaux par la CSEM et au frais du demandeur, si jugé requis par la CSEM;



- Les plans de construction signés et scellés, tel qu'approuvé par la CSEM, doivent être fournis avant que les travaux débutent. La préparation et fourniture de ces plans sont à la charge du demandeur;
- Le demandeur est responsable du respect de la qualité des travaux et de l'application des normes et exigences de la CSEM.

Demande de permis d'accès et concession CES :

Étapes à suivre pour obtenir des concessions (contrat CSEM # 1150) :

1. Décider qui entre l'entrepreneur et la Ville de Montréal paiera les frais de concessions
2. Remplir le formulaire « demande permis pour travaux avec surveillance » et l'envoyer par courriel à accesreseau@csem.qc.ca et benoitcloutier@csem.qc.ca.
3. Bien remplir la case « Numéro d'étude de la demande de surveillance CSEM » sans quoi la demande ne sera pas traitée.
4. Si les concessions sont facturées à la Ville de Montréal, inscrire le # de clé comptable dans le formulaire ou remplir le formulaire « Paiement pour le Centre D'exploitation des Structures » (complément au formulaire "demande permis pour travaux avec surveillance CSEM").
5. Un permis sera délivré et l'entrepreneur sera en mesure de l'utiliser pour faire ses demandes de concessions

Références et documentations :

- Devis administratif et technique général de la CSEM, disponible sur le système d'appels d'offres électroniques (SÉAO) situé au www.seao.gouv.ca , avis no 1553292;
- Cartouche, norme DAO, convention d'utilisation des données CSEM et prototype de plan CSEM (fournis sur demande);
- Étape pour la prise de concession et tarification pour l'accès aux structures CSEM (fourni sur demande);
- Formulaire demande de raccordement <https://csem.qc.ca/commission-des-services-electriques-de-montreal/ressources-documentaires/>;
- Formulaire « paiement pour le Centre D'exploitation des Structures » (fournis sur demande).

MB/JBW/MP/SEA révision 29-02-2024